

# PAINTBALL BCN

## NORMES DE SÉCURITÉ D'ACCOMPLISSEMENT OBLIGATOIRE DE PAINTBALL BCN

1. L'utilisation du masque de sécurité est obligatoire en tout moment dans le scenario. Seulement dans la zone de repos le retrait du masque est permis.
2. Dans la zone de repos les armes doivent être déchargés, sécurisés et penchés du mur (au-dessus des banques).
3. Quand le joueur prend l'arme (le marqueur) celle-ci doit viser le sol jusqu'à le joueur se retrouve dans le scenario.
4. Il es terminalement interdit de tirer en dehors du scenario.
5. L'utilisation de matériel non-appartenant aux paintball est interdite, sauf en cas d'accord avec l'entreprise. (Les objets incendiaires son prohibés.)
6. En cas de viser a quelqu'un qui se retrouve a moins de **8 metres** ne pas tirer sur lui. En cas contraire le joueur se fera responsable du dommage causé et est sensible d'être exclus.
7. Il est interdit de prendre des balles déjà utilisés ou du sol, en plus de tout autre objets qui ne soient pas les balles distribués par les responsables. La mauvaise utilisation des armes peut conduire à sa destruction, dans se cas le joueur sera responsable des dommages occasionnés.
8. Sous aucun concept les agressions sont permises.
9. **Les mineurs de 14 ans ne pourront pas louer, utiliser, ni pratiquer du paintball avec les armes semi-automatiques actionnés par aire comprimé**, une autorisation des parents et une accréditation de l'âge doivent être remises aux responsables du fonctionnement du jeux.
10. La mauvaise utilisation du matériel, volontaire ou pas, supposera la reposition intégrale du même.
11. Interdit de fumer à l'intérieur dans l'enceinte.
12. Interdite la consommation de boissons alcooliques dans la zone de jeux.
13. L'entreprise (Portal 14 S.L.)ne se fait pas responsables des accidents produits par l'inaccomplissement des règles par les joueurs.

L'entreprise peut retire le matériel, interdire son utilisation, la pratique et finaliser le jeu pour des motifs de sécurité.

Il est-avertit que le paintball est une activité qu'implique de l'exercice physique, donc les personnes qui par santé ont quelque restriction physique doivent consulter avec son medecin avant de pratique l'activité. L'entreprise ne se fera pas responsable de possibles vols d'affaires des participants, PORTAL 14 S.L. (28 d'Octobre 2015)

Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :
Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :
Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :	Prenom : CNI : Signer ici :